

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DU CENTRE MULTISERVICE DES SAMARES
Séance ordinaire tenue le **15 avril 2025 à 17 heures**

PRÉSENCES

GROUPES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET SOCIOÉCONOMIQUES

AYOTTE, Bruno	CJE de d'Autray-Joliette	P
PELLETIER, Marc	CJE Matawinie	P
RINFRET, Geneviève	CJE Montcalm	P

ENTREPRISES

GIRARD, Marie-Pierre	CISSS de Lanaudière	A
VACANT		***

ÉLÈVE

VACANT		***
--------	--	-----

PARENT

VACANT		***
--------	--	-----

PERSONNELS DU CENTRE MULTISERVICE

GAUTHIER, Céline	Enseignante – Centre d'excellence en santé de Lanaudière	P
DANSEREAU, Normand	Enseignant – Centre de formation l'Argile	P
CHEVRETTE, Patricia	Personnel de soutien	A
VACANT	Personnel professionnel	***

DIRECTION DU CENTRE MULTISERVICE

VALLÉE, Diane	Directrice - Centre multiservice des Samares	P
---------------	--	---

PERSONNES RESSOURCES

BOISJOLI, Karine	Directrice adjointe du service des ressources éducatives FP-FGA	P
LANOUE, Philippe	Directeur adjoint de services de l'organisation scolaire, ressources financières et humaines Centre multiservice des Samares	P
NOURY, Janick	Secrétaire de gestion	P

MISE EN SITUATION COMMUNE

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À 17 H 00.

Madame Geneviève Rinfret souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur présence.

Vérification du quorum et régularité de la séance.

QUESTIONS DU PUBLIC

AUCUNES QUESTIONS

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM)
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2025
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2025
5. SUJETS POUR PRISE DE DÉCISION
 - 5.1. Sollicitation de dons auprès de fournisseurs privés
(Demande pour les élèves du programme de participation sociale (PPS)
(LIP art. 94 et 110.4);
 - 5.2. Activités de financement - fonds à destination spéciale (Approbation)
(LIP art. 94 et 110.4);
 - 5.3. Date du prochain conseil d'établissement;
 - 5.4. Frais chargés aux élèves 2025-2026 (Approbation)
(LIP art. 7 al. 01 al.1 et 2 et art. 7 et 110.4).
6. SUJETS POUR CONSULTATION
 - 6.1. Acte d'établissement 2025-2026 et plan triennal (Consultation)
(LIP art.110.1).
7. SUJETS POUR INFORMATION
 - 7.1. Cadre de référence en matière de substances psychoactives;
 - 7.2. Information et services dans les centres;
 - 7.3. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (Information)
(LIP art. 75.1 et 110.4).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FP

FORMATION PROFESSIONNELLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (PRISE DE QUORUM) C.É. – F.P. 2025.04.15.47

Le *quorum* étant constaté, l'assemblée est légalement ouverte à 18 h 43.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR C.É. – F.P. 2025.04.15.48

Des ajustements doivent être apportés au point 5. Le point 5.3 portera sur la date du prochain conseil d'établissement, tandis que le point 5.4 traitera des frais chargés aux élèves pour l'année 2025-2026.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la formation professionnelle du 15 avril 2025, en y intégrant les modifications à apporter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2025 C.É.- F.P. 2025.04.15.49

Aucune modification n'est à apporter.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Marc Pelletier*

Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de la formation professionnelle du 11 février 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2025

AUCUN SUIVI

5. SUJETS POUR DÉCISION

5.1. SOLLICITATION DE DONS AUPRÈS DE FOURNISSEURS PRIVÉS

(Demande pour les élèves du programme de participation sociale (PPS)

(LIP art. 94 et 110.4);

C.É.- F.P. 2025.04.15.50

Monsieur Sébastien Langlois souhaite faire appel aux entreprises de la région pour obtenir en don une cuisinière, une laveuse et une sècheuse, car les appareils actuels sont désuets. Ces nouveaux électroménagers seront utilisés par les élèves participant aux ateliers de plateau de travail dans le cadre de leur programme de participation sociale. À défaut, les ressources matérielles pourraient fournir ou vendre une cuisinière.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Normand Dansereau*

Appuyé par *Céline Gauthier*

Et résolu :

d'approuver la sollicitation de dons auprès de fournisseurs privés, telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT - FONDS À DESTINATION SPÉCIALE (APPROBATION)

(LIP art. 94 et 110.4)

AUCUNES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

5.3. PROCHAINE DATE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

C.É.- F.P. 2025.04.15.51

Il est envisagé de modifier la date du prochain conseil d'établissement, qui est initialement fixé au 27 mai 2025. Un FORMS sera acheminé par courriel, offrant des options de dates pour que les membres puissent voter. Une fois les résultats compilés un courriel sera envoyé pour communiquer aux membres la nouvelle date de la réunion.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :

d'approuver la prochaine date du conseil d'établissement telle que déposée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5.4. FRAIS CHARGÉS AUX ÉLÈVES 2025-2026 (APPROBATION)

(LIP art. 7 al. 01 al.1 et 2 et art. 7 et 110.4)

C.É.- F.P. 2025.04.15.52

Le bottin des frais chargés aux élèves a été envoyé par courriel en raison d'un enjeu de calendrier pour l'année 2025-2026. En effet, les élèves souhaitant s'inscrire doivent connaître ces frais. À l'avenir, Philippe présentera un tableau aux membres du conseil d'établissement concernant les modifications apportées au bottin, plutôt que de souligner les changements page par page.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*

Appuyé par *Bruno Ayotte*

Et résolu :

d'approuver les frais chargés aux élèves, tels que déposés et envoyés par courrier électronique en date du 14 mars 2025.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUJETS POUR CONSULTATION

6.1. ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026 ET PLAN TRIENNAL (Consultation)

(LIP art.110.1)

C.É.- F.P. 2025.04.15.53

La consultation de l'acte d'établissement est obligatoire en cas de modifications. Des notes ont été ajoutées pour vérifier si une déclaration a été faite auprès du ministère, afin de s'assurer que la formation générale aux adultes soit inscrite à l'acte d'établissement si nous offrons la concomitance dans un centre qui est définie dans le système du ministère pour s'assurer que la sanction soit valide. L'établissement 026, anciennement connu sous le nom de centre Montcalm, a été retiré de l'acte d'établissement du Centre multiservice des Samares. À la page 74 du document, les établissements Centre d'excellence en santé de Lanaudière et Centre de formation en santé de St-Esprit auront la possibilité de recevoir de la concomitance.

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Bruno Ayotte*

Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :

d'approuver l'acte d'établissement 2025-2026 et le plan triennal tel que déposés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. SUJETS POUR INFORMATION

7.1. CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Madame Karine Boisjoli présente le document de référence en matière des substances psychoactives. Ce cadre vise à fournir des outils pour prévenir et intervenir auprès des élèves confrontés à des problèmes de consommation, qu'il s'agisse de drogues ou d'alcool. Elle souligne que le cadre de référence se positionne au même endroit que le Centre de services scolaire des Samares. Ce cadre suit étroitement les recommandations de la santé publique. Monsieur Robert Peterson, une sommité dans le domaine de la santé publique, a apporté des conseils précieux pour l'élaboration de ce cadre de référence. Karine informe les membres du conseil d'établissement qu'ils sont les premiers au Québec à disposer de ce type de document au secteur adulte. Un envoi important sera adressé au personnel d'ici la fin de l'année 2024-2025, afin qu'il puisse en prendre connaissance avant la rentrée scolaire de 2025-2026. Par la suite, ce document sera disponible sur le site web du Centre multiservice des Samares. Elle conclut en soulignant qu'il existe plusieurs partenaires externes et des comités qui soutiennent ces initiatives de mise en place et d'accompagnement des élèves.

7.2. INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DANS LES CENTRES (LIP ART. 83, 96.12, 110.31, ET 110.9)

Madame Diane Vallée annonce les prochaines activités des centres de formation. Elle commence par évoquer les portes ouvertes de la formation professionnelle, prévues pour le 22 avril 2025. Un affichage est présentement en cours sur des panneaux publicitaires dans la région de Joliette.

De plus, le 1er mai 2025, une journée portes ouvertes au Centre de formation l'Envol sera organisée pour présenter le nouveau programme de participation sociale (PPS), tous sont les bienvenus.

La collation des grades aura lieu à la cathédrale de Joliette le 3 juin 2025. Un nouveau système sera instauré pour la vente des billets électroniques. Bien qu'un léger déficit soit anticipé pour cet événement, il est prévu d'augmenter le prix des billets pour la collation des grades uniquement en 2025-2026.

La semaine de prévention contre la violence et l'intimidation s'est tenue du 17 mars 2025 au 21 mars 2025. Le ministère a produit plusieurs outils, qui ont été distribués dans les centres de formation. Cette semaine était pour renforcer le respect et le civisme dans nos établissements.

Prochainement, une soirée sera organisée autour du « DÉFI OSE ENTREPRENDRE ». Les centres ont présenté deux projets : le premier, DEP INC, est un projet entrepreneurial en coiffure, tandis que le second est le projet PETIT PAIN VA LOIN, présenté par les élèves du programme de participation sociale.

Les élèves de la formation professionnelle représenteront fièrement le Centre multiservice des Samares lors des Olympiades provinciales. Parmi eux, un élève en SASI (soins et assistance en soins infirmiers), deux élèves en cuisine, une élève en secrétariat-comptabilité, et enfin, un élève en soudage. Les enseignants seront présents ce jour-là pour accompagner les étudiants. Madame Vallée les remercie pour leur soutien dans les parcours de ces élèves et leur souhaite bonne chance pour cette compétition qui aura lieu les 8, 9 et 10 mai 2025.

7.3. PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION (INFORMATION)

(LIP ART. 75.1 et 110.4)

Ce point a pour but d'informer les membres que le projet final du plan de lutte contre la violence et l'intimidation sera déposé sur le site web du Centre des services scolaire des Samares. Ce projet avait été approuvé en novembre 2024, après avoir nécessité quelques corrections.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE C.É.- F.P. 2025.04.15.54

Sur proposition dûment faite et appuyée :

Il est proposé par *Céline Gauthier*
Appuyé par *Normand Dansereau*

Et résolu :
d'adopter la levée de l'assemblée de la formation professionnelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 48


Madame Geneviève Rinfret
Présidente


Madame Diane Vallée
Directrice